Image not found or type unknown

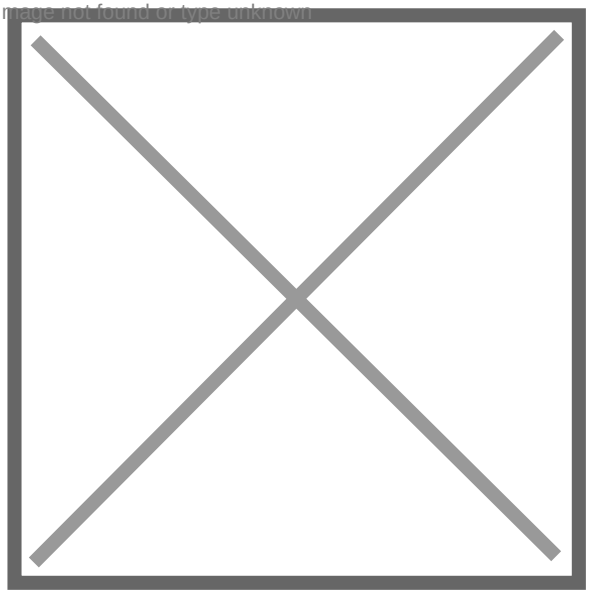

# Droit de travail des etrangers

Par **tithi**, le **27/05/2009** à **16:42**

Bonjour,
j ai une amie bresilienne qui souhaiterais venir travailler en france dans la boutique de son oncle qui tient un commerce en tant que vendeuse caissierre.elle a 21 ans et parle courrament francais.ce dernier peut subvenir a ses besoins et l heberger,en a t elle le droit et si oui comment doit elle faire

Par **anais16**, le **27/05/2009** à **17:25**

Bonjour,

si vous souhaitez faire venir votre amie par la voie du travail, sachez que cela est possible mais très difficile.

La procédure (en simplifiée) de l'introduction d'un travailleur résident hors de France est la suivante:
-un employeur dépose une annonce à l'anpe pour un CDI ou un CDD d'au moins trois mois (publicité de l'emploi qu'il propose)
-dépôt d'un dossier d'introduction d'un travailleur à la DDTEFP du département
-la DDTEFP instruit la demande
-si la DDTEFP autorise, elle transmet un contrat type à l'employeur, au salarié et à l'anaem+un engagement de verser les taxes à l'anaem à remplir par l'employeur
-tous les papiers sont renvoyés à l'anaem qui transmet le dossier au consulat en vue de délivrer un visa long séjour requis
-une fois en France, le salarié doit demander un titre de séjour salarié et passer une visite

médicale effectuée par l'anaem.

L'un des obstacles principaux à cette procédure est le fait que l'emploi visé doit être un emploi dit "en tension", CAD pour lequel la France a des difficultés de recrutement. Cette liste comporte 30 métiers très précis et les chances de pouvoir venir travailler en France pour un métier hors liste sont quasiment nulles....

Par **tithi**, le **27/05/2009** à **18:29**

d accord merci anais et n y a t il pas un autre moyen pour la faire venir en france par exemple avec le rapprochement familial car elle est malheureuse dans son pays et la plupart de ses amis et une partie de sa famille est ici,elle veut juste travailler avec les siens et vivre une vie normale ,elle a appris le francais dans ce but ou alors n y a t il pas des associations qui peuvent l aider?merci de votre aide.

Par **anais16**, le **28/05/2009** à **19:41**

Bonjour,

le regroupement familial n'est pas possible pour votre amie car elle est majeure.

Si ce n'est par la travail, il n'y a pas vraiment de voie pour qu'elle vienne sans se retrouver en situation irrégulière une fois en France.
Le fait qu'elle parle français et qu'elle ait une partie de sa famille en France ne suffit pas pour qu'elle puisse s'y installer. En effet, les personnes pouvant se prévaloir de cela sont en général en France en situation irrégulière depuis des années et peuvent prouver de leur intégration et de leurs attaches privées et familiales tissées en France.

Aussi, à moins qu'elle vienne étudier en France ou qu'elle passe par la dure voie du travail, elle n'aurait pas d'autre possibilité que de venir avec un visa de touriste et de rester en situation irrégulière, avec son lot de précarité.

Désolée de ne pouvoir vous donner meilleures nouvelles, les politiques migratoires sont dures...

Par **tithi**, le **28/05/2009** à **21:57**

et si elle doit rester en situation irreguliere comment doit elle faire pour avoir ses papiers?

Par **anais16**, le **29/05/2009** à **11:05**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

si elle vient avec un visa court séjour et qu'elle reste après l'expiration, elle n'aura aucune possibilité de régularisation dans l'immédiat. En situation irrégulière, elle ne pourra donc pas travailler légalement et elle sera expulsable à tout moment.

Ce n'est que si elle se marie à un français ou si elle a un enfant français qu'elle sera régularisable malgré tout.
Sinon, ce n'est qu'après de longues années en situation irrégulière en France qu'elle pourra éventuellement demander un titre de séjour au nom de son intégration et de ses attaches privées et familiales en France, en justifiant que sa vie est désormais en France et qu'elle n'a plus aucune attache avec son pays d'origine.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés